

# L'Aristoloche

Journal instructif et satirique paraissant quand il veut

n° 8

Rédacteur : Pierre de Laubier – Abonnement : [pierredelaubier.e-monsite.com](http://pierredelaubier.e-monsite.com)

28 mai 2015

« J'ai longtemps cherché le moyen de me faire haïr de mes contemporains. » — LEON BLOY.

## Au son du droit canon

C'est un motif de fierté légitime pour *l'Aristoloche* chaque fois que les grands de ce monde adoptent sa méthode. L'espoir grandit de voir tant de questions qui divisent les hommes enfin résolues. Ainsi, une femme politique de tout premier plan vient de préconiser que les gouvernements emploient « des mesures coercitives pour redéfinir les dogmes religieux ».

La tâche de *l'Aristoloche* est moins d'éclairer les hommes politiques que de leur révéler l'étendue de leur propre génie. Ils manquent en effet de temps pour en prendre la mesure, étant fort occupés, notamment à chercher les moyens, y compris légaux, d'obtenir les suffrages qui sont, avec les impôts, la matière première de leur profession. Notre propos se borne donc à montrer que ce que M<sup>me</sup> Clinton envisage est riche de plus de possibilités qu'elle ne le croit elle-même.

Que de temps perdu en discussions théologiques de la part des chefs religieux de toutes obédiences ! Leur énergie serait mieux employée à soulager les maux de leurs ouailles. Les élus de la nation, au contraire, sont rompus à démêler les questions les plus embrouillées. Mais leurs talents restent souvent inexploités, ce qui leur donne parfois le sentiment pénible d'usurper les émoluments que les contribuables leur dispensent avec largesse.

Bien entendu, la redéfinition des dogmes religieux par le gouvernement ne s'impose que dans les pays où chacun est libre d'embrasser la religion de son choix. Là où toute religion est interdite, la question est sans objet. Là où une seule est autorisée, ce sont en général les autorités religieuses qui bornent l'autorité législative et réglementaire, ce qui revient au même. L'originalité de M<sup>me</sup> Clinton est qu'elle souhaite aboutir à une



situation comparable à celle de l'Iran ou de l'Arabie séoudite, tout en préservant la liberté religieuse, ce qui se déduit du fait qu'elle emploie le mot « dogmes » au pluriel.

Les grandes religions ont pris naissance en des temps où la démocratie n'avait pas répandu ses lumières. Il ressort du livre de l'Exode que Moïse a recueilli une large majorité en faveur de la sortie d'Égypte, mais que cette majorité s'est ensuite retournée contre lui ; la question mise aux

voix, le peuple hébreu serait vite rentré dans ses foyers, si bien que (soit dit en passant) la question de la Palestine ne se serait jamais posée.

### **Votez Moïse !**

Quant à Jésus, les Evangiles laissent entendre que, s'il avait soumis son intention de mourir sur la croix au suffrage des apôtres, ceux-ci s'y seraient opposés à l'unanimité. Il est vrai qu'une fois le Christ mort, ils auraient sans doute cette fois voté en faveur de la résurrection ; mais il est probable qu'ils n'auraient pas eu une idée aussi farfelue. La conclusion est que les dogmes religieux méritent en effet d'être revus à la lumière des principes démocratiques.

A y regarder de près, toutefois, beaucoup de religions n'en proclament aucun. On peut même dire que la religion chrétienne est la seule à le faire, notamment le catholicisme, qui ne connaît qu'une seule obéissance. La tâche s'en trouve facilitée : il suffira de changer les dogmes de la religion catholique pour que les ressources humaines, telles qu'elles ont été définies dans notre précédent numéro, ouvrent leur vaste champ d'application à l'ingéniosité humaine en matière scientifique, commerciale et même, comme nous l'avons montré, alimentaire.

Cette abolition des dogmes catholique, et partant de la papauté, a été tentée par les réformateurs, mais il leur a manqué ce qui ne manquera pas à M<sup>me</sup> Clinton une fois élue : la force militaire nécessaire. L'expérience de l'Angleterre ou de la Chine, qui consiste à créer une église nationale, ne prend pas le mal à la racine, tant qu'il existe hors des frontières un pape souverain qui échappe à l'emprise du gouvernement.

Du point de vue tactique, l'opération paraît simple. On pourra se contenter d'une invasion terrestre, les bombardements (même chirurgicaux) risquant d'endommager des œuvres d'art que bien des mécréants ne peuvent s'empêcher d'admirer. Le combat contre les hallebardiers du pape est compatible avec le principe d'une guerre « zéro mort », sans compter qu'il offrira un spectacle original aux téléspectateurs du monde entier. Les succès passés, partout où l'on a implanté la démocratie à la pointe des baïonnettes, laissent présager un heureux résultat.

Un esprit cocardier pourrait croire qu'une telle politique ne ferait que suivre l'exemple de la première constitution française, la constitution civile du clergé, d'où découlèrent la confiscation des biens de l'Eglise, la proscription des prêtres et la séquestration du pape, exemples suivis jusqu'ici uniquement par des dictatures, hélas !

Ce serait toutefois méconnaître l'Amérique que de voir dans la proposition de M<sup>me</sup> Clinton le moindre esprit d'irréligion : il est au contraire probable que c'est un élan mystique qui s'est emparé d'elle. Une remarque de M. Obama, son prédécesseur putatif, éclaire sa démarche : il dit souhaiter que les religions s'occupent moins de la « défense de la vie » et plus de l'amélioration du sort des pauvres. Défendre la vie est un reproche qu'on ne saurait sans injustice adresser aux musulmans : il est clair qu'il s'adresse aux chrétiens.

La réflexion de M. Obama est (chose rarissime dans la bouche d'un homme politique) un aveu d'échec : celui de la politique de redistribution des richesses entreprise depuis plus d'un siècle. Cela n'implique aucun renoncement au pouvoir (ne rêvons pas), mais un meilleur emploi des capacités hors du commun des gouvernants, au moyen d'une simple inversion des rôles : aux religions reviendrait le soin des corps, et aux gouvernements celui des âmes. Idée simple, mais encore fallait-il y penser.

### **Credo quia legale**

Tout esprit un peu élevé ne place-t-il pas les questions spirituelles au-dessus des questions matérielles ? Or, dès lors que la démocratie est considérée comme un absolu, pourquoi la religion échapperait-elle à ses décrets ? Les questions de la vie et de la mort, du bien et du mal, ne sauraient se soustraire à un mode de décision auxquels sont soumis ceux qui s'occupent de vulgaires tâches d'intendance.

A l'avenir, chaque religion, libérée des soucis de l'au-delà, œuvrera selon sa vraie vocation : les évêques, nommés par le gouvernement, feront office de préfets, les franciscains, ordre mendiant, ramasseront les poubelles, les capucins seront chargés de l'extinction des incendies, les religieuses du soin des malades, les jésuites et les salésiens de l'enseignement, les rabbins de la collecte des impôts ainsi que de l'hygiène (en collaboration avec les imams), les bonzes des parcs et jardins, enfin les ordres de chevalerie formeront les cadres de l'armée. Le spectacle de la rue y gagnera en pittoresque, et n'oublions pas l'énorme économie pour le budget que représentera l'emploi de religieux prêts à travailler sans compter leur temps en échange de simples aumônes.

Pendant ce temps, dans une ambiance recueillie qui contrastera avec celle qui règne aujourd'hui, les assemblées deviendront des lieux sacrés de débat métaphysique et d'organisation du culte du pouvoir démocratique suprême, divinisé ainsi que le fut jadis l'empereur Auguste. ■